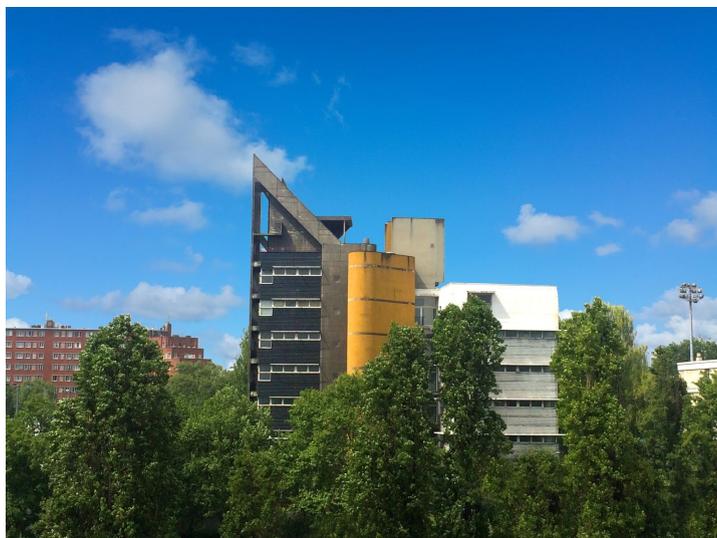


le 11 avril 2018

APPEL À CANDIDATURE POUR BUREAUX-ATELIERS LE PYTHON - Paris 20e - 5 mois



L'association Le Python et Plateau Urbain lancent un nouvel appel à candidature pour la mise à disposition de plusieurs espaces de travail disponibles dans le bâtiment Le Python, pour une durée de 5 mois. Les candidatures se font via la [plateforme de Plateau Urbain](#), jusqu'au jeudi 19 avril 2018 à 23h50.

Espace de création et de travail, ce lieu est aussi l'occasion d'intégrer un réseau d'acteurs variés, basé sur des valeurs d'entraide, de diversités des parcours et partageant une vision collective du vivre ensemble.

Les locaux

R+3 Salle A Bureau fermé

Espace de travail

Il s'agit d'un bureau de 62 m², situé sur un plateau de 236 m². L'espace de travail, situé au 3e étage d'un bâtiment de 6 étages, est à pourvoir le plus vite possible et jusqu'au 30 septembre 2018.

Le bureau est mis à disposition au prix des charges, soit 775 €, TVA non applicable, charges comprises.

R+3 Salle B2 Bureau fermé

Bureau à partager :

Il s'agit d'un poste de 15,80 m², au sein d'un bureau de 63,4 m², lui-même situé sur un plateau de travail de 236,7 m². L'espace de travail, situé au 3e étage d'un bâtiment de 6 étages, est à pourvoir le plus vite possible et jusqu'au 30 septembre 2018.

L'espace est mis à disposition au prix des charges, soit 198,19 €, TVA non applicable, charges comprises.

Le bureau de 63,4 m² est partagé avec deux autres structures :

- Périmètre Lab, un collectif de graphistes indépendants.
- Càtia Esteves, créatrice de sculptures lumineuses.

R+3 Salle C Bureau fermé

Bureau à partager

Il s'agit d'un poste de 27,35 m², au sein d'un bureau de 54,7 m², lui-même situé sur un plateau de travail de 236,7 m². L'espace de travail, situé au 3e étage d'un bâtiment de 6 étages, est à pourvoir le plus vite possible et jusqu'au 30 septembre 2018.

L'espace est mis à disposition au prix des charges, soit 341,9 €, TVA non applicable, charges comprises.

Le bureau de 54,7 m² sera partagé avec une autre structure :

- La Koncepterie : Fabrik à événement responsables.

Contexte

Dans l'attente d'une importante reconfiguration, l'hôtel d'activités Serpollet va passer par une période de transition de plusieurs années. La Régie Immobilière de la Ville de Paris, a donc chargé Plateau Urbain d'appuyer l'association Le Python en charge de l'animation des lieux pour mettre ces locaux vides à la disposition d'acteurs économiques émergents, d'associations et d'acteurs sociaux et culturels. Les locaux sont proposés dans une logique de programmation ouverte : l'appel à candidature est adressé à tout type de structure.

Au regard du succès d'une première phase d'occupation temporaire depuis mars 2017, une extension a pu être envisagée par la prolongation de la durée d'occupation.

Le site

La RIVP est emphytéote de l'hôtel d'activités Serpollet, immeuble acquis par la Ville de Paris. Cet immeuble d'environ 3600 m² fait l'objet d'une opération de réhabilitation dans le secteur d'aménagement Python-Duvernois - Porte Bagnolet Paris 20eme.

Avant le commencement des travaux la RIVP a souhaité lancer une opération d'occupation temporaire des locaux jusqu'en septembre 2018 dans le cadre d'un appel à projets, sur les espaces disponibles représentant 1650 m².

Plateau Urbain a été sélectionné afin de prendre en charge l'occupation éphémère et l'animation temporaire du lieu.

L'association Le Python a été créée à cette organisation pour assurer la gestion et les relations avec les occupants.

Les locaux

Situé dans le quartier Python-Duvernois, le lieu doit devenir un levier d'évolution du quartier, en y diversifiant les activités et les usages. Le bâtiment est composé d'une trentaine d'espaces de travail indépendants. Réparti sur 6 niveaux, 1650 m² sont ainsi mis à disposition par appel à candidature comme bureaux ou ateliers.

Accessible par les transports en commun (Métro Porte de Bagnolet; Tramway T3b Marie de Miribel, Bus 57), le site dispose également de plusieurs places de stationnement dont les occupants pourront bénéficier à titre gracieux.

Plusieurs espaces de vie quotidienne - salle de réunion / cafétéria et salon - ont été réservés dans le projet. Les occupants désirant développer des projets nécessitant des espaces extérieurs sont invités à le préciser dans leur candidature.**Le projet**

Espace de création et de travail, le lieu vise à créer des liens entre ses occupants, avec son environnement et avec l'ensemble des acteurs de l'écosystème Plateau Urbain. Le partage de moyens et de compétences, la diversité des parcours et la volonté de s'impliquer dans une démarche collective sont les maîtres-mots de ce projet.

L'occupation transitoire de l'hôtel d'activités Serpollet a vocation à préfigurer les usages de demain sur le quartier. De fait, la diversité et la complémentarité des structures occupant le lieu est un objectif majeur du projet.

Plateau Urbain assure la coordination générale du lieu dans sa dimension technique et administrative (réception des redevances, intervention de prestataires techniques, etc.) La gestion quotidienne du bâtiment est quant à elle assurée par les occupants eux-mêmes, encadrée par l'association Le Python. A cet égard, les occupants sont tenus de participer aux réunions collectives et assemblées générales (une fois par mois) permettant d'assurer le suivi de la gestion du lieu.

L'implication des porteurs de projet bénéficiant des espaces est un objectif fort pour Plateau Urbain. Les candidats souhaitant s'impliquer davantage dans la gestion du site (coordination de la vie interne du site, lien avec le territoire nocéen et alentours, etc.) sont invités à le mentionner dans leur candidature.

Restrictions

Le bâtiment n'étant pas classé "Etablissement Recevant du Public", il n'est pas possible d'y ouvrir une boutique ou d'y organiser des événements ouverts au grand public (voir FAQ).

Calendrier de l'appel à candidature

- Candidature via [la plate-forme Plateau Urbain](#) avant le jeudi 26 avril à 23h59 ;
- Visites sur RDV le vendredi 27 avril. La prise de RDV n'est possible que pour les personnes ayant candidaté ;
- Confirmation de candidature par un formulaire adressé aux personnes après RDV, avant le dimanche 29 avril 2018
- Communication des résultats le jeudi 3 mai ;
- Date d'entrée dans les lieux possible dès les résultats communiqués et les attestations d'assurance fournies.

Éléments à joindre au dossier de candidature

Les candidats devront faire part de leur intérêt à travers la plate-forme de Plateau Urbain. Un guide d'utilisation est disponible sur le site de Plateau Urbain dans la rubrique "Documentation".

Les pièces nécessaires pour candidater via la plate-forme sont :

- un document d'identité ;
- un justificatif d'activité de la structure (statut de l'association, ou extrait K-bis, ou numéro d'auto-entrepreneur ou d'affiliation à la maison des artistes...), en fonction du type de structure candidate.

Il vous revient de souscrire par ailleurs à une assurance multirisques et responsabilité civile, obligatoire avant de rentrer dans les locaux. Plateau Urbain peut vous orienter vers un courtier si vous n'êtes pas d'ores et déjà assuré-e.

À ces pièces s'ajoutent une lettre de motivation présentant le projet et votre intérêt à rejoindre ce projet spécifique.

Les acteurs

Plateau Urbain

Créée en 2013, Plateau Urbain est une coopérative qui met en relation les propriétaires de biens vacants en attente de démolition ou de restructuration et des porteurs de projets associatifs, entrepreneuriaux et culturels. Plateau Urbain propose de tirer parti des temporalités intercalaires des projets urbains pour préfigurer les futurs usages en proposant des occupations temporaires d'espaces vacants ou partiellement occupés.

Les occupations temporaires ainsi permises se font au prix des charges (incluant provisions diverses et éventuels travaux) et passent par des appels à candidature mobilisant un large réseau d'acteurs locaux et métropolitains, dans une stratégie de programmation ouverte.

L'association Le Python

Dédiée à l'animation du projet d'occupation, l'association rassemble les usager-e-s du Python qui souhaitent s'impliquer dans la dynamique. Elle est le cadre d'élaboration des projets communs, financés par une partie des contributions financières au projet.

Foire aux questions

Q : Quels sont les critères de sélection ?

R : Les acteurs du lieu sont ouverts à toute proposition d'occupation, un intérêt particulier sera porté à des projets émergents. La diversité des profils et les synergies possibles entre les occupants et avec le territoire seront également prises en compte. L'apport à la dynamique collective est un aspect primordial : quelle(s) compétence(s) serez-vous en mesure de partager ?

Q : Je veux finaliser ma candidature, mais un message m'indique que mon profil est incomplet !

R : Assurez-vous d'avoir bien indiqué toutes les informations obligatoires, en particulier d'avoir téléchargé un document justificatif d'activité. En cas de problème, contactez Plateau Urbain par mail ou téléphone (contact@plateau-urbain.com // 01 79 75 66 57) En précisant AAC Python dans le sujet du mail.

Q : Vais-je disposer d'un accès privatif ?

R : Le bâtiment est sécurisé à l'entrée. Vous avez accès à vos locaux, sécurisés par Vigik.

Q : Le lieu est-il accessible 24h / 24 ?

R : Oui

Q : Puis-je recevoir du public ?

R : Le lieu n'a pas vocation à accueillir du public. L'accès à des usagers extérieurs (clients, visiteurs) est possible, dans le respect de la réglementation.

Q : Combien de temps vais-je rester ?

R : L'occupation temporaire du site prendra fin septembre 2018.

Q : Combien vais-je payer ?

R : Nous attirons votre attention sur le fait que l'occupation est prévue pour une durée de 7 mois.

Le prix de vos locaux correspond aux charges de fonctionnement du site (eau, électricité, chauffage, ménage des parties communes, collecte des déchets par le service public, ...).

Le loyer sera réglé par prélèvement bancaire le 25 de chaque mois pour le mois suivant. Pour le premier mois d'occupation, un chèque ou un virement vous sera demandé pour entrer dans les locaux.

Q : Quelles sont les pièces à fournir obligatoirement avant mon entrée dans les locaux ?

R : L'entrée dans les locaux devra être précédée de la signature d'une convention d'occupation, et du règlement du montant de contribution au projet.

Il vous revient de souscrire par ailleurs à une assurance multirisques et responsabilité civile, obligatoire avant de rentrer dans les locaux. Plateau Urbain peut vous orienter vers un courtier si vous n'êtes pas d'ores et déjà assuré-e.

Q : Quels frais seront à ma charge ?

R : Plateau Urbain est titulaire d'un bail dérogatoire. Nous payons les travaux d'aménagement des espaces communs, ainsi que les factures d'assurance, d'électricité, chauffage, eau et internet pour tout le lieu. La contribution au projet est proportionnelle à la taille du local occupé. Les travaux d'aménagement des espaces attribués sont à la charge du porteur de projet.

Q : Internet, électricité, eau, comment ça se passe ?

R : Les fluides sont compris dans les charges. La connexion internet disponible est une Connexion Très Haut Débit (Fibre Optique) distribuée via un réseau WIFI mutualisé et un réseau filaire privatif à chaque structure résidente.

Q : Est-ce que je vais payer tous les travaux ?

R : Plateau Urbain assure l'accès à l'eau, à l'électricité et au chauffage. Tous les accès généraux au bâtiment seront sécurisés.

En revanche, l'ensemble des travaux d'installation dans les locaux sont à la charge du porteur de projet. Cela recouvre : la peinture, l'équipement de l'espace de travail, l'aménagement d'intérieur, l'embellissement et la pose du canon de serrure. Plateau Urbain est à votre disposition pour vous donner des conseils d'installation.

Q : Qu'est-il prévu pour le ménage ?

R : Le ménage des parties communes est pris en charge. Le ménage de vos locaux reste à votre charge.

Q : Existe-t-il des espaces partagés ?

R : Il existe une grande salle de réunion, une cafétéria et un salon partagés à destination de tous les occupants, les réservations de ces espaces se font en ligne.

Q : Quand vais-je avoir une réponse ?

R : Suite aux visites sur RDV le 27 avril, vous allez recevoir un formulaire de confirmation de votre intérêt, à nous retourner avant le 29 avril 23h59.

Les réponses seront examinées par Plateau Urbain et l'association Le Python, et vous recevrez une réponse d'acceptation ou de refus de votre candidature le jeudi 3 mai. **Pour les projets acceptés, l'installation pourra avoir lieu dès la convention d'occupation signée, et les attestations d'assurances fournies.**

Plateau Urbain

[Site internet](#) [Facebook](#) [Twitter](#) [Instagram](#) [LinkedIn](#)